



Société anonyme au capital de 82.543.745 euros
Siège social : 11-13 avenue de Friedland - 75008 PARIS
572 182 269 RCS PARIS

Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2020
Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Paris, le 6 mai 2020.

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le 27 mai 2020 à 10 heures au siège social de la Société.

Toutefois, conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, cette Assemblée Générale, sur décision du Conseil d'administration, se tiendra à huis clos sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 22 avril 2020, et l'avis de convocation sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales le 11 mai 2020.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la Société de la Tour Eiffel : <http://www.societetoureiffel.com/assemblees-generales>. Ces documents sont également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition sur le site internet de la Société ou adressé aux actionnaires sur demande à l'adresse mail suivante : actionnaires@stoureiffel.com
- par ailleurs, à compter de la convocation, les actionnaires pourront demander à la Société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, de préférence par mail à l'adresse suivante : actionnaires@stoureiffel.com. Dans ce cadre, vous êtes invités à faire part dans votre demande de l'adresse électronique à laquelle ces documents pourront vous être adressés, afin que nous puissions valablement vous les adresser par mail conformément à l'article 3 de l'Ordonnance précitée. Les actionnaires au porteur devront justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription en compte.

Contact :

Bruno Meyer
Directeur Général Délégué
Société de la Tour Eiffel
11-13 avenue de Friedland - 75008 Paris
Tél : + 33 1 53 43 07 06
b.meyer@stoureiffel.com